



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réglementation

Question écrite n° 51217

Texte de la question

M. Vincent Descoeur interroge M. le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme et des services sur le statut de l'auto-entrepreneur. Il souhaiterait connaître le nombre de personnes qui se déclarent auto-entrepreneurs dans le département du Cantal depuis la mise en oeuvre de ce dispositif et leur répartition par secteur d'activité.

Texte de la réponse

Nombre de créations d'auto-entrepreneurs dans le Cantal en 2009 :

SECTEURS D'ACTIVITÉ	NOMBRE de créations	RÉPARTITION
Industrie	24	4,5 %
dont industrie manufacturière	23	4,3 %
Construction	94	17,7 %
Commerce, transports, hébergement et restauration	156	29,3 %
dont Commerce	135	25,4 %
dont Transports	1	0,2 %
dont Hébergement et restauration	20	3,8 %
Information et télécommunication	24	4,5 %
Activités financières	2	0,4 %
Activités immobilières	3	0,6 %
Soutien aux entreprises	104	19,5 %
Enseignement, santé, action sociale	32	6,0 %
Services aux ménages	93	17,5 %

Ensemble des créations	532	100,0 %
------------------------	-----	---------

Au cours de l'année 2009, dans le Cantal, 532 personnes ont déclaré la création d'une entreprise sous le régime de l'auto-entrepreneur. Ces créateurs déclarent le plus souvent une activité dans le secteur du commerce (25,4 %), du soutien aux entreprises (19,5 %), de la construction (17,7 %) ou des services aux ménages (17,5 %). Ces statistiques se limitent aux créations d'entreprises nouvelles. Elles sont obtenues par comptage des formulaires de création d'entreprise demandant à bénéficier du régime de l'auto-entrepreneur, reçus à l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) en 2009. Elles ne prennent pas en compte les entrepreneurs déjà installés, qui ont demandé au cours du 1er trimestre 2009 à bénéficier du régime de l'auto-entrepreneur (environ 17 000 au niveau national selon l'agence centrale des organismes de sécurité sociale - ACOSS). Ces statistiques peuvent différer légèrement des statistiques de comptes validés par les unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF), certaines demandes étant rejetées, ne répondant pas aux conditions exigées pour bénéficier de ce régime.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Descoeur](#)

Circonscription : Cantal (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51217

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, petites et moyennes entreprises, tourisme et services

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2009, page 5233

Réponse publiée le : 11 mai 2010, page 5271